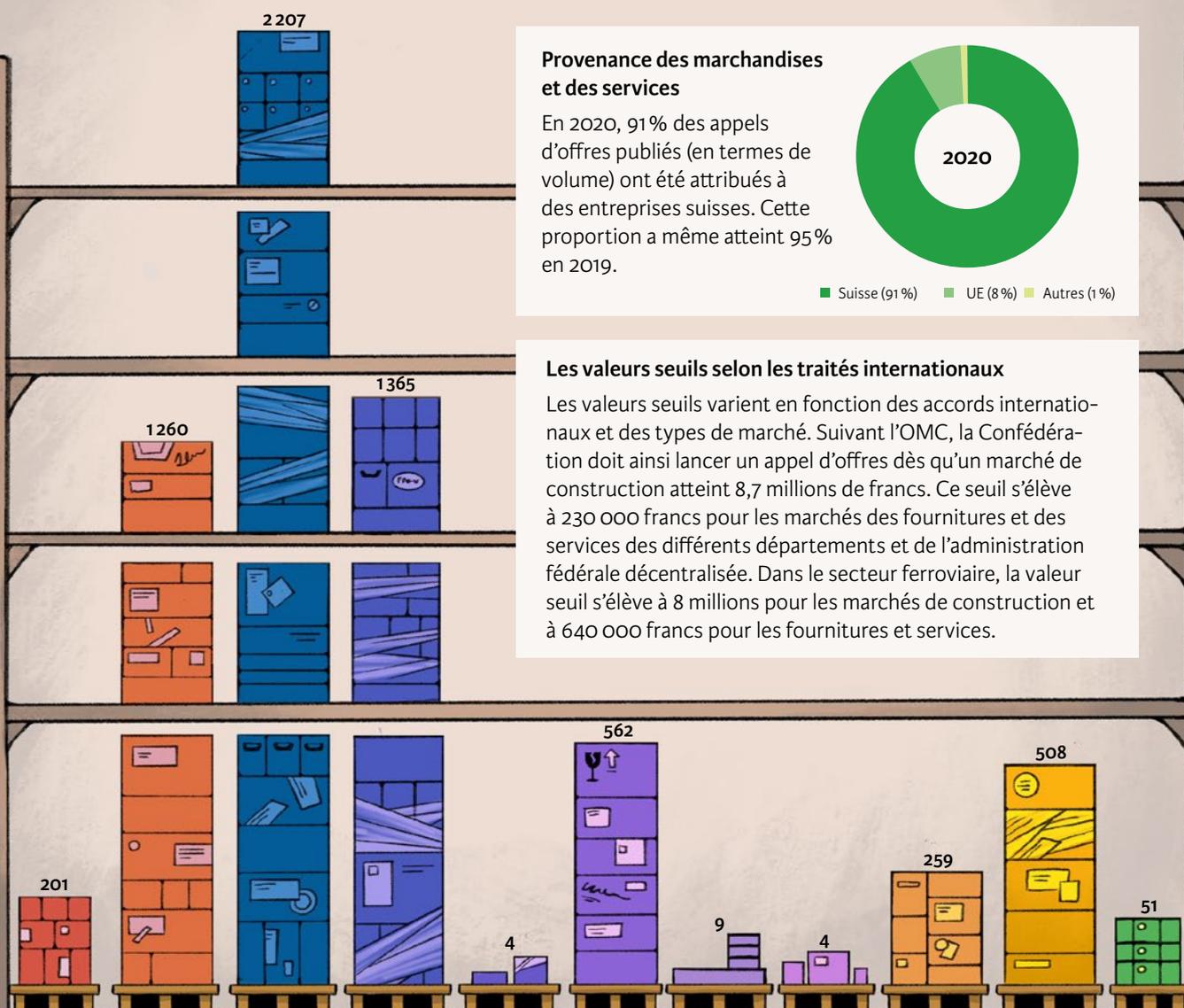


# Les marchés publics de la Confédération

La Confédération est tenue de lancer un appel d'offre public pour chaque grand projet dont le coût dépasse une valeur seuil. Cette obligation découle de traités internationaux conclus sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des accords bilatéraux avec l'Union européenne ou d'autres accords de libre-échange. En 2020, la Confédération a lancé des appels d'offres pour un montant total de 6,4 milliards de francs. Plus de 90% des marchés ont été attribués à des sociétés basées en Suisse.

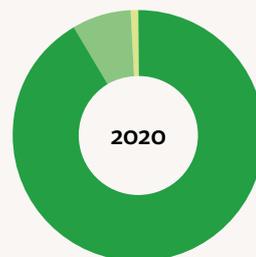


Marchés publics de la Confédération supérieurs à la valeur seuil ventilés par entité adjudicatrice et par valeur, en millions de francs (2020)



## Provenance des marchandises et des services

En 2020, 91% des appels d'offres publiés (en termes de volume) ont été attribués à des entreprises suisses. Cette proportion a même atteint 95% en 2019.



■ Suisse (91%) ■ UE (8%) ■ Autres (1%)

## Les valeurs seuils selon les traités internationaux

Les valeurs seuils varient en fonction des accords internationaux et des types de marché. Suivant l'OMC, la Confédération doit ainsi lancer un appel d'offres dès qu'un marché de construction atteint 8,7 millions de francs. Ce seuil s'élève à 230 000 francs pour les marchés des fournitures et des services des différents départements et de l'administration fédérale décentralisée. Dans le secteur ferroviaire, la valeur seuil s'élève à 8 millions pour les marchés de construction et à 640 000 francs pour les fournitures et services.